



MASTER DIRECTION DE PROJETS OU D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS Parcours Management et droit des organisations et des manifestations culturelles - MDOMC | 1e et 2e année



Formation initiale
Formation continue



Aix-en-Provence



En alternance



RNCP : 34 104
Code diplôme : 13533524



Classement Eduniversal
2023 : 15e

Au sein de la mention Direction de Projets ou d'Établissements Culturels formant les cadres ou dirigeants d'organisations culturelles, le parcours-type « Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles » s'adresse aux individus désirant acquérir une double compétence managériale et juridique, avec comme champs d'application les arts, la culture et la créativité. Dispensée en alternance et fondée sur une approche par compétences, cette formation a pour objectif de former des managers spécialistes du secteur culturel au sens large, et de leur donner les outils, techniques et connaissances nécessaires à une carrière professionnelle réussie et enrichissante. Une spécialisation s'opère en deuxième année de Master sur les métiers du management des musiques actuelles, des festivals ou des industries culturelles et créatives.

Ce Master est rattaché à la Chaire universitaire Organisations & Territoires des Arts, de la Culture et de la Création portée par l'IMP GT. La Chaire OTACC est un laboratoire pour penser, expérimenter et diffuser des dispositifs innovants de management de projets artistiques, culturels et créatifs. Les étudiants bénéficient donc de son écosystème et sont associés à un certain nombre de projets qu'elle porte.

■ PUBLIC VISÉ

En formation initiale : candidats ayant validé un diplôme de Licence en droit-économie ou gestion ou un diplôme équivalent à la licence dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées.

En formation continue : professionnels du secteur culturel souhaitant parfaire leur expérience dans les domaines managériaux et juridiques ou professionnels de la gestion de projets ou de services, souhaitant réorienter leurs activités vers le secteur culturel et créatif.

■ COMPÉTENCES

A l'issue du parcours MDOMC le diplômé aura acquis les blocs de connaissances et compétences (BCC) suivants :

BCC 1 : Concevoir la stratégie d'un projet culturel social et solidaire

BCC 2 : Piloter un projet culturel social et solidaire

BCC 3 : Evaluer un projet culturel social et solidaire

BCC 4 : Ancrer son projet dans un environnement culturel en mutation

BCC 5 : Favoriser son employabilité

■ ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : Les étudiants sont environ trois semaines par mois dans les structures partenaires, et une semaine en cours.
- **Approche Par Compétences mêlant théorie et pratique** : les étudiants seront confrontés à des problématiques concrètes, à la fois dans le cadre de leurs missions d'apprentissage et en tant que futurs acteurs du secteur culturel. Cette approche repose donc sur de nombreuses études de cas et projets, que les étudiants doivent mener à bien tout au long de l'année, dans des domaines embrassant le spectre le plus large possible d'activités : Marketing, Communication, Budget, Droit, Ressources Humaines, Développement de projet Culturels, etc. L'ensemble des enseignements visent à renforcer les compétences stratégiques, tactiques et opérationnelles des étudiants. Ils sont assurés majoritairement par un binôme enseignant-chercheur et professionnels du secteur.
- **Accompagnement vers le premier emploi** : Individuellement, les étudiants sont accompagnés pour faciliter leur transition vers le monde professionnel (bilan de compétences, acquisition d'un portefeuille de compétences « manager artistique, culturel et créatif », définition du projet professionnel, coaching RH « cv et entretien de motivation » ...). De plus, par le soutien de l'incubateur de la Chaire OTACC, les étudiants seront en mesure de créer leur propre emploi. Chaque année, des projets éclosent.
- **Labellisation « TIGER »** : la formation a obtenu cette labellisation A*Midex pour son adossement à la recherche et son ancrage dans le monde socio-économique et culturel.

L'étudiant en Master MDOMC est donc placé au cœur d'un écosystème riche et organisé tout au long de l'année universitaire. Co-directeurs du master et de la chaire OTACC, équipe pédagogique, ingénieurs pédagogiques, gestionnaires de scolarité, soutien à l'entrepreneuriat, FORMASUP Méditerranée et structures qui accueillent les alternants, tous collaborent et accompagnent l'étudiant dans sa réussite.

■ CONTENU SYNTHÉTIQUE DE LA FORMATION

L'ensemble des blocs de compétences (BCC) font l'objet d'un adossement à la recherche. Leur ancrage dans la chaire OTACC offre la possibilité d'immerger les étudiants dans le secteur culturel (alternance et évaluation in situ).

BCC 1 : Concevoir la stratégie d'un projet culturel social et solidaire : vise à comprendre la logique de la démarche stratégique et acquérir l'ensemble des outils de cette démarche : ex. outils de diagnostic et de positionnement d'un projet. *Exemple d'application*: Les étudiants du master intègrent l'incubateur de la chaire OTACC et doivent concevoir et conduire un projet culturel pendant les deux années du master. Ces projets tendent à se pérenniser

BCC 2 : Piloter un projet culturel social et solidaire: vise à acquérir des compétences pour manager les différents maillons de la chaîne de valeur d'une organisation culturelle (GRH, finance, relation

aux publics, production...). *Exemple d'application*: La seconde phase du programme d'incubation se focalise sur l'organisation, la coordination et le pilotage en équipe des différentes ressources du projet culturel.

BCC 3 : Évaluer un projet culturel social et solidaire: vise à comprendre et mettre en œuvre la démarche d'évaluation stratégique : de la création d'un référentiel d'évaluation à la mobilisation d'outils pour collecter et analyser des données qualitatives et quantitatives. *Exemple d'application*: en 2e année, les étudiants réalisent en équipe une recherche intervention au sein des structures partenaires de la chaire afin d'évaluer des projets de transitions sociétales

BCC 4 : Ancrer son projet dans un environnement culturel en mutation : vise à comprendre les mutations et grands changements du secteur

culturel. *Exemples d'applications* : Coproduction d'un podcast par les étudiants du master et radio-grenouille sur la thématique des métiers du management culturel, Conception et réalisation des « Journées Culturelles de la Chaire » en partenariat avec les partenaires de la chaire OTACC

BCC 5 : Favoriser son employabilité : vise à accompagner les étudiants vers leur emploi post-master. *Exemple d'application* : Différents exercices « d'employabilité » sont réalisés pendant le master : bilan de compétences, enquête métier, mémoire professionnel, simulation d'entretien ...

Les étudiants peuvent choisir en master 2 l'une des trois spécialités suivantes : métiers du management des musiques actuelles, métiers du management des festivals, métiers du management des industries culturelles et créatives.

■ POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

> Poursuite d'études

À l'issue des deux années de Master, les étudiants peuvent poursuivre leurs études en [Doctorat en Sciences de Gestion](#)

> Débouchés

Secteurs : secteur culturel au sens large

Métiers visés : Directeur d'organisations culturelles et créatives permanentes ou événementielles (musées, salles de spectacles publiques ou privées ; festivals ; grandes manifestations culturelles récurrentes en France ou à l'Étranger ; maisons d'édition, agences de production, diffusion) - Responsable fonctionnel de services au sein d'organisations culturelles et créatives permanentes ou événementielles (production - diffusion - comptabilité - RH - communication - mécénat - relations publiques - services éducatifs, régie générale, régie de site, régie d'événements...) - Contractuel de la fonction publique culturelle d'Etat et territoriale - Chef de projets culturels et créatifs - Responsable de service ou chargé de projets de sociétés civiles au service des artistes (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...)

■ CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

L'admission est soumise à candidature et entretien individuel (éventuel)

- **Pour les étudiants en formation initiale** : diplômé d'une Licence ou un Master 1 en droit-économie ou gestion, un diplômé d'écoles de commerce équivalent, un diplôme équivalent à la Licence ou au Master 1 dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées (Beaux-Arts, musicologie, métiers du livre, MST, médiation culturelle, etc.)
- **Pour ceux en formation continue** : professionnels issus du secteur culturel et bénéficiant d'une réelle expérience de terrain, souhaitant parfaire leur expérience et intégrer à celle-ci des techniques managériales et juridiques essentielles pour leur avenir dans l'organisation ou Professionnels issus d'autres secteurs et bénéficiant d'une réelle expérience dans la gestion de projets ou de services, souhaitant réorienter leurs activités vers le secteur culturel et créatif.

Critères d'évaluation des candidatures : l'analyse des dossiers de candidatures repose sur quatre critères : le niveau académique, le projet professionnel, l'expérience professionnelle antérieure et la motivation à travailler dans les arts, la culture et la création.

Le dispositif de VAP (Validation des Acquis Professionnels) pour les étudiants ne présentant pas le niveau requis pour rentrer dans la formation est possible.

Plus d'informations :

Rubrique [«Candidature / Inscription»](#) sur le site internet de l'IMPGT.

■ CONTACTS

> Responsables pédagogiques

Edina SOLDI edina.soldo@univ-amu.fr

Djelloul AREZKI djelloul.arezki@univ-amu.fr

> Gestionnaire scolarité

Delphine DAMOUR delphine.damour@univ-amu.fr | +33(0)4 13 94 21 18

> Bureau de l'alternance

Laurene CICCOLINI-FRATTINI laurene.ciccolini@univ-amu.fr | +33(0)4 13 94 21 24

> Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

21-23 rue Gaston Saporta

13625 Aix-en-Provence

<https://impgt.univ-amu.fr>

